

Motion relative aux nuisances sonores
Conseil communal du 29 mai 08

Nous avons appris que le conseil d'administration de Bruxelles National a donné son feu vert à la création d'un terminal pour les compagnies aériennes «low cost». Ces compagnies remportent un grand succès car elles pratiquent des prix défiant toute concurrence. Hors, l'un des paramètres qui leur permettent de pratiquer ces bas prix sont les vols qui se pratiquent soit très tôt dans la journée, soit très tard dans la soirée.

Ce terminal devrait, en principe, être opérationnel dès février 2009. A notre connaissance, aucune étude d'incidences sur l'environnement n'a été réalisée. A ce stade, aucune demande de permis d'environnement ni de permis d'urbanisme ne semblent avoir été introduites.

Devant ces informations, 4 communes (Schaerbeek, Auderghem, Woluwé-St-Pierre, Woluwé St-Lambert) ont décidé d'introduire une action en justice afin d'éviter un accroissement des nuisances générées par l'extension de Bruxelles National.

Nous demandons ce soir au Conseil Communal de nous habiliter à poursuivre cette procédure et à nous joindre à la démarche effectuée par les communes voisines.

Rétroactes

C'est entre le 24 février et le 05 mars 04 qu'une consultation publique est effectuée en vue du renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport. Evere a compilé les remarques de ses citoyens et les a transmises aux autorités compétentes, en l'occurrence le gouverneur du Brabant flamand.

Ces remarques portaient sur l'absence d'étude d'incidences, sur la durée de 20 ans du permis, -durée, beaucoup trop importante, à nos yeux-, sur l'absence de plan de réduction des nuisances sonores et surtout sur le fait que les conditions du futur permis ne devaient pas rendre possible l'augmentation du nombre de vols tant de jour que de nuit.

Le 8 juillet 04, les instances du Brabant flamand autorisent le permis d'environnement, sans tenir compte des remarques formulées mais surtout sans étude d'incidences préalable.

Notre commune sera la première à introduire un recours auprès du Gouvernement Flamand et sera suivie par la Région Bruxelloise et la Ville de Bruxelles. Celui-ci ne réagit pas à notre requête et confirme le permis d'environnement. Evere introduit à ce moment une requête en annulation auprès du Conseil d'Etat.

Ce dernier a saisi la Cour de Justice des Communautés Européennes pour trancher sur la question de l'étude d'incidences.

Le 10 juillet 07, notre Collège a décidé de confier la poursuite de la procédure à notre avocat.

Fatiha SAIDI

Echevine de l'Environnement et du Développement Durable